

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**  
**DU 4 juillet 2020**

L'An deux mille vingt, le 4 juillet à 10 heures, les membres du Conseil Municipal, proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 15 mars et 28 juin 2020, se sont réunis dans la salle communale « le Prérard » sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient présents : AGUETTAZ Stéphane, BOUVET David, BOUVET Roland, CARRON (BILLIET) Irène, DALLA-MUTTA Alexandre, DEBRION Cécile, FANTIN Philippe, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VIOUDY Guy, WANTELLET Manon.

Était excusé : SENIS Sébastien (pouvoir à JL LANDAZ)

Était absent :

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Installation du Conseil Municipal**
- ✓ **Election du Maire**
- ✓ **Détermination du nombre d'adjoints**
- ✓ **Election des Adjointes**
- ✓ **Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série numéro 2 du Sénat du 27 septembre 2020.**
- ✓ **Lecture de la Charte de l'élu local**
- ✓ **Divers**

La séance a été ouverte par René AGUETTAZ, Maire sortant pour un mot de bienvenue.

La présidence de la séance est assurée par Alexandre DALLA-MUTTA, doyen d'âge, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux PV des élections et a déclaré installer les membres désignés ci-dessus dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Manon WANTELLET est nommée secrétaire de séance.

**1- Election du Maire :**

Après appel de candidature, il est procédé au vote :

Est candidat : Alexandre DALLA-MUTTA

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs :	1
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

**Alexandre DALLA-MUTTA ayant obtenu la majorité absolue (14 voix) est proclamé Maire et immédiatement installé.**

**2- Détermination du nombre d'adjoints :**

En vertu des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Le pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints au Maire**

### **3- Election des Adjoint :**

Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

#### **Election du 1<sup>er</sup> adjoint :**

Après appel de candidature, il est procédé au vote :

Est candidat : Jean Louis LANDAZ

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs :	1
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

**Jean Louis LANDAZ ayant obtenu la majorité absolue (14 voix) est proclamé 1<sup>er</sup> adjoint**

#### **Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :**

Après appel de candidature, il est procédé au vote :

Est candidat : Muriel GUERIN

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs :	1
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

**Muriel GUERIN ayant obtenu la majorité absolue (14 voix) est proclamée 2<sup>ème</sup> adjoint**

#### **Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Après appel de candidature, il est procédé au vote :

Est candidat : Stéphane AGUETTAZ

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs :	1
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

**Stéphane AGUETTAZ ayant obtenu la majorité absolue (14 voix) est proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint**

#### **Election du 4<sup>ème</sup> adjoint :**

Après appel de candidature, il est procédé au vote :

Est candidat : Cécile DEBRION

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs :	1
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

**Cécile DEBRION ayant obtenu la majorité absolue (14 voix) est proclamée 4<sup>ème</sup> adjoint**

### **4- Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série numéro 2 du Sénat du 27 septembre 2020 :**

Le Maire notifie à l'assemblée l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 qui fixe le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et des suppléants à désigner. Il précise que cette désignation aura lieu vendredi 10 juillet 2020.

**Le conseil municipal prend acte de l'arrêté préfectoral.**

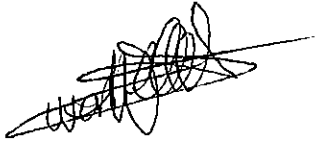
**5- Lecture de la Charte de l' élu local :**

Le Maire donne lecture de la Charte de l' élu local et fait remettre par le secrétaire de séance un exemplaire à chaque élu.

(Charte en annexe du compte-rendu)

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 6 juillet 2020

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

